

AVIS À LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

CONCERNANT UN INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ IMPLIQUANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET PRÉSENTANT UN RISQUE DE PRÉJUDICE SÉRIEUR

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux

Objet du présent formulaire

Ce formulaire permet à une organisation¹ d'aviser la Commission d'accès à l'information (la Commission) de tout incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel² qu'elle détient et présentant un risque de préjudice sérieux.

On entend par « incident de confidentialité » :

- l'accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel;
- l'utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel;
- la communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel;
- la perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement.

Assurez-vous de ne pas transmettre de renseignements personnels permettant d'identifier une personne dans ce formulaire et dans tout autre document que vous transmettez à la Commission.

Soyez avisé que les informations inscrites dans ce formulaire sont soumises à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ainsi, certains renseignements, dont le nom de votre organisation et le fait qu'un incident l'impliquant est survenu, pourraient être communiqués publiquement.

Si vous manquez d'espace dans l'un des champs, joignez une annexe présentant l'ensemble de votre réponse et inscrivez « Voir annexe » dans le champ concerné.

Vous pouvez transmettre le formulaire et les documents joints par courrier électronique, par la poste ou par télécopieur aux coordonnées suivantes :

Commission d'accès à l'information

525, boulevard René-Lévesque Est, Bur. 2.36

Québec (Qc) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-7741 – Sans frais : 1 888 528-7741 – Télécopieur : 418 529-3102

Courrier électronique : cai.communications@cai.gouv.qc.ca

¹ On entend par « organisation » : organisme public, organisme du secteur de la santé et des services sociaux, personne qui exploite une entreprise, ordre professionnel, parti politique, député indépendant ou candidat indépendant, syndicat, association, organisme à buts non lucratifs, travailleur autonome et pigiste.

² On entend par « renseignement personnel » un renseignement qui correspond à la définition de l'article 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ou de l'article 2 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé ainsi qu'un renseignement de santé et de services sociaux au sens de l'article 2 de la Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux.

Obligations de l'organisation qui déclare un incident

- ✓ Évaluer si l'incident de confidentialité présente un risque qu'un préjudice sérieux³ soit causé aux personnes concernées;
- ✓ Prendre les mesures raisonnables pour diminuer les risques qu'un préjudice soit causé et éviter que d'autres incidents de même nature se produisent. Le fait de déclarer un incident de confidentialité à la Commission ne dispense pas une organisation de cette obligation;
- ✓ Aviser toute personne dont un renseignement personnel a été compromis par l'incident de confidentialité si cet incident présente un risque qu'un préjudice sérieux soit causé. En cas de défaut, la Commission pourrait ordonner de le faire;
- ✓ Aviser la Commission, avec diligence, d'un incident de confidentialité impliquant un renseignement personnel qu'elle détient lorsque l'incident présente un risque qu'un préjudice sérieux soit causé aux personnes concernées;
- ✓ Transmettre à la Commission, dans les meilleurs délais, tout renseignement complémentaire dont elle prend connaissance après lui avoir transmis le présent avis;
- ✓ Inscire l'incident déclaré dans son registre des incidents de confidentialité et communiquer ce dernier à la Commission sur demande.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements au sujet de vos obligations en matière d'incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels sur notre site Web à l'adresse <https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/information-entreprises-privées/incidents-confidentialite-mesures-securite-entreprises>

Rôle de la Commission au regard des incidents de confidentialité

- La Commission s'assure que l'organisation respecte ses obligations légales lors d'un incident de confidentialité et qu'elle met en place les mesures nécessaires pour éviter que de nouveaux incidents de même nature ne se produisent.
- La Commission n'accompagne pas l'organisation dans la gestion des incidents de confidentialité.
- La Commission ne valide pas les mesures prises par l'organisation pour diminuer les risques qu'un préjudice soit causé ou pour éviter que de nouveaux incidents de même nature se produisent.
- Le fait d'aviser la Commission d'un incident de confidentialité ne peut servir à établir la conformité des pratiques d'une organisation à l'égard de ses obligations légales.

³ Le préjudice sérieux n'a pas à s'être matérialisé. Il peut seulement être susceptible de se produire.



1. Identification de l'organisation concernée par l'incident de confidentialité

A. Identification de l'organisation

Nom :

Adresse principale / du siège social :

Numéro d'entreprise au Québec (si applicable) :

Secteur d'activité :

Type d'organisation :

Dirigeant principal

Nom :

Titre / fonction :

Téléphone :

Courriel :

Personne à contacter relativement à l'incident

Même que précédent

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Personne responsable de la protection des renseignements personnels

Même que précédent

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

2. Moment de l'incident de confidentialité

Date de l'incident :	Date de découverte de l'incident :
L'incident a eu lieu sur une période de :	

3. Type d'incident de confidentialité (sélectionnez un type)

Accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel
Utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel
Communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel
Perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement

3.1 Causes et circonstances de l'incident de confidentialité

Identifiez la cause de l'incident :

Altération délibérée	Communication accidentelle	Communication délibérée sans autorisation	Consultation non autorisée
Cyberattaque (virus, logiciel espion, etc.)	Défaillance technique	Destruction accidentelle	Destruction volontaire sans autorisation
Divulgence accidentelle	Divulgence délibérée sans autorisation	Erreur humaine	Hameçonnage (phishing)
Ingénierie sociale	Perte d'accès aux renseignements	Perte de renseignements	Rançongiciel
Utilisation incompatible	Vol de renseignements	Autre Précisez :	

Décrivez les circonstances de l'incident :

Sur quel(s) support(s) les renseignements personnels étaient-ils conservés au moment de l'incident :

Papier (ex : manuscrit, photographie, impression)	Numérique :
Optique (ex : CD, DVD)	Dispositif de stockage externe (ex : clé USB)
Magnétique (ex : bande sonore)	Ordinateur de bureau
Photographique	Téléphone portable
Autre Précisez :	Tablette
	Ordinateur portable
	Infonuagique (<i>cloud</i>)
	Serveurs de l'organisation

4. Description des renseignements personnels visés par l'incident de confidentialité

Nom Prénom	Adresse du domicile	Date de naissance ou Année Mois Jour Âge
Numéro de téléphone au domicile	Numéro du cellulaire	Adresse courriel personnelle
Numéro de permis de conduire		Numéro d'assurance sociale
Numéro d'assurance maladie		Numéro de passeport
Salaire		Fonction / occupation
Renseignements biométriques		Renseignements fiscaux
Vidéo/photo/enregistrement vocal		Statut de résident ou de citoyenneté
Renseignements non publics de dossiers criminels		Renseignements pouvant révéler l'origine ethnique

Renseignements pouvant révéler les opinions religieuses		Renseignements pouvant révéler les opinions politiques
Renseignements concernant des personnes mineures		Renseignements concernant des personnes vulnérables
Renseignements sur les préférences / l'orientation sexuelle(s)		
Renseignements sur des employés, clients ou bénéficiaires Précisez :		
Renseignements de santé et de services sociaux Précisez :		
Renseignements génétiques Précisez :		
Renseignements scolaires / académiques Précisez :		
Renseignements bancaires / numéro de compte / institution / placements / hypothèque Précisez :		
Numéro de carte de crédit	Numéro d'identification personnel (NIP)	Code de sécurité à trois chiffres (CVV)
Numéro de carte de débit	Numéro d'identification personnel (NIP)	
Autres renseignements personnels Précisez :		
Impossible de fournir une description des renseignements personnels visés Expliquez :		

5. Personnes concernées par l'incident de confidentialité

Nombre total de personnes concernées par l'incident :

Nombre de personnes concernées par l'incident qui résident au Québec :

Veillez ventilez le nombre de personnes concernées selon leur lien avec l'organisation, qu'il s'agisse d'employés, de clients, d'étudiants, de patients, de membres, de bénévoles, de fournisseurs, etc., actuels ou anciens :

6. Évaluation par l'organisation du fait qu'un risque de préjudice sérieux puisse être causé aux personnes concernées par l'incident de confidentialité

En vertu de la loi, vous avez l'obligation de procéder à l'évaluation du risque de préjudice et de fournir à la Commission la description des éléments qui vous amènent à conclure qu'il existe un risque qu'un préjudice sérieux soit causé aux personnes concernées, tels que la sensibilité des renseignements personnels concernés, les utilisations malveillantes possibles de ces renseignements, les conséquences appréhendées de leur utilisation et la probabilité qu'ils soient utilisés à des fins préjudiciables. Dans ce cas, indiquez les conséquences appréhendées de leur utilisation sur les personnes concernées.

Le responsable de la protection des renseignements personnels de votre organisation a-t-il été consulté pour procéder à l'évaluation du risque de préjudice, tel que la loi le prévoit?

Oui Non

7. Avis aux personnes concernées (Veillez joindre une copie de l'avis transmis)

L'organisation a-t-elle avisé les personnes concernées par l'incident de confidentialité?

Non

Oui. L'avis a été fait par :

Lettre transmise
par courrier

Courriel

Message texte

Verbal (ex. par
téléphone)

En personne

Autre

Précisez :

Date de l'avis :

Aucune notification de l'incident aux personnes concernées n'est prévue.

Expliquez :

Sélectionnez les éléments, exigés par le Règlement sur les incidents de confidentialité, qui sont contenus dans l'avis transmis aux personnes concernées par l'organisation.

Une description des renseignements personnels visés par l'incident

Une brève description des circonstances de l'incident

La date ou la période où l'incident a eu lieu

Une brève description des mesures que l'organisation a prises ou entend prendre, à la suite de la survenance de l'incident, afin de diminuer les risques qu'un préjudice soit causé

Les mesures que l'organisation suggère à la personne concernée de prendre afin de diminuer le risque qu'un préjudice lui soit causé ou afin d'atténuer un tel préjudice

Les coordonnées permettant à la personne concernée de se renseigner davantage relativement à l'incident

Y a-t-il des personnes concernées par l'incident qui ne seront pas avisées par l'organisation ou y a-t-il des éléments exigés par le Règlement sur les incidents de confidentialité qui ne sont pas transmis aux personnes concernées?

Non.

Oui. Combien :

Expliquez :

L'avis aux personnes concernées a-t-il été fait, exceptionnellement, au moyen d'un avis public?

Non

Oui. Sélectionnez la raison applicable :

Le fait de transmettre l'avis est susceptible de causer un préjudice accru à la personne concernée.

Expliquez :

Le fait de transmettre l'avis est susceptible présenter une difficulté excessive pour l'organisation.

Expliquez :

L'organisation n'a pas les coordonnées des personnes concernées.

Expliquez :

Par quels moyens l'avis public a-t-il été fait?

Un avis dans les médias

Précisez lesquels :

Date de diffusion :

Un communiqué de presse

Date de diffusion :

Un avis sur le site Web de l'organisation

Une conférence de presse

Lieu :

Date :

Une publication diffusée dans les médias sociaux

Précisez lesquels :

Autre

Précisez :

Est-ce que l'organisation a avisé d'autres autorités de protection des renseignements personnels à l'extérieur du Québec?

Commissaire à la protection de la vie privée du Canada

Office of the information and privacy commissioner of Alberta

Office of the information and privacy commissioner of British Columbia

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

Autre.

Précisez :

8. Obligation de diminuer le risque de préjudice

Quelles mesures ont été prise dès la découverte de l'incident, notamment afin de réduire les risques de préjudice aux personnes concernées? Pour chaque mesure, indiquez dans quel délai celle-ci a été prise.

Quelles mesures ont été prises afin d'éviter que de nouveaux incidents de même nature se reproduisent?

Quelles mesures sont prévues mais n'ont pas encore été prises? Pour chaque mesure, indiquez la date prévue de mise en œuvre.

Une organisation doit transmettre à la Commission tout renseignement relatif à l'incident de confidentialité dont elle prend connaissance après lui avoir transmis le présent avis. L'information complémentaire doit alors être transmise dans les meilleurs délais à compter de cette connaissance.



Est-ce que des informations supplémentaires seront transmises à la Commission concernant l'incident rapporté?

Non

Oui. Précisez lesquelles et indiquez l'échéancier prévu :

9. Signature

Prénom :

Nom :

Fonction :

Lieu / Ville :

Date de transmission du formulaire à la Commission :

Pour le compte de :

Je déclare que les informations concernant l'incident de confidentialité qui sont fournies dans la présente déclaration sont complètes et conformes aux faits.

Signature :